

L'AGEFI CH

Le règlement du passé à l'OCDE?

lundi, 03.06.2013

PASCAL SAINT-AMANS. Le directeur du Centre de politique fiscale de l'OCDE était vendredi à Montreux à l'invitation de l'ASG

François Schaller

L'Association suisse des gérants de fortune (ASG) a tenu vendredi son assemblée générale au Miles Davis Hall de Montreux. Parmi les invités: Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE à Paris. Brève intervention suivie d'une table ronde très animée avec Renate Schwob, de l'Association suisse des banques à Bâle (ASB SwissBanking), Xavier Oberson (avocat fiscaliste et professeur à L'Université de Genève), le conseiller national UDC Jean-François Rime (chef d'entreprise et président de l'Union suisse des arts et métiers – USAM, dont l'ASG fait partie), et Alexander Rabian, président de l'organisme d'autorégulation (OAR) de l'ASG. Modération par L'Agefi. «Le secret bancaire n'existe plus», a déclaré Pascal Saint-Amans, précisant aussitôt qu'il s'agissait de secret bancaire fiscal, la confidentialité générale des banques n'étant pas en cause. Devant un parterre plutôt hostile, le maître d'œuvre de l'échange automatique d'information à l'OCDE l'a brillamment et diplomatiquement défendu avec traduction simultanée pour les Alémaniques.

Lorsque l'on pense à ce qu'il reste à faire, ne serait-ce que techniquement, pour que l'échange automatique d'informations fiscales entre Etats membres de l'OCDE soit général et opérationnel, à combien de temps sommes-nous du terme? C'est une question d'années, de décennies, de générations?

Non, c'est une question de mois pour les pays intéressés, qui doivent de toute façon se mettre en conformité avec Fatca qui entre en vigueur en janvier prochain.

Dans moins d'une année, les trente-quatre Etats-membres de l'OCDE pratiqueront l'échange automatique d'informations?

Pas tous les membres, mais une partie, une sorte de premier cercle comprenant quand même plusieurs dizaines de participants. Par la suite, je suis sûr que d'autres pays rejoindront la plateforme progressivement et volontairement. Les dépendances du Royaume Uni l'ont par exemple clairement laissé entendre. Je ne peux pas vous dire à quel moment tout le monde l'aura fait. Il s'agit d'un processus. Le modèle américain Fatca a ouvert la voie. Les travaux de mise en place de Fatca dans le monde représentent déjà une importante base de travail.

Sait-on précisément sur quoi va porter cet échange automatique?

Toutes les modalités ne sont pas encore réglées, mais il s'agira vraisemblablement des soldes des comptes bancaires, des dividendes, intérêts, plus values et autres revenus financiers, comme le prévoit Fatca.

Lorsque les Américains pratiqueront l'échange automatique selon les normes OCDE, Fatca sera peut-être dépassé. Peut-on dire que Fatca est un système provisoire, transitoire?

Je ne le pense pas. C'est plutôt sur la base de FATCA qu'un modèle s'établira, car les pays veulent obtenir autant d'informations que ce que les Etats-Unis obtiennent via Fatca.

Il y a près de 200 Etats membres des Nations-Unies, dont beaucoup sont peu transparents financièrement. Ils vont tous s'aligner spontanément et rapidement sur les pratiques de l'OCDE?

Les Etats sont tous souverains et décideront en fonction de l'environnement international. Il y a clairement une volonté d'aller vers davantage de transparence, sous l'impulsion du G20 en particulier, qui représente près de 90% de la production mondiale. La Suisse est d'ailleurs invitée au G20 cette année. Il y a aussi un enjeu de level playing field: faire en sorte que tout le monde respecte les règles du jeu.

Indépendamment des questions fiscales, les clients privés offshore des banques suisses sont souvent très attachés à la confidentialité. Ils ne tiennent pas à ce que leurs états financiers circulent dans des administrations peu sécurisées. Quelles garanties auront-ils?

Un certain nombre d'Etats ne seront pas capables de passer à l'échange automatique, parce ils n'en ont pas les capacités et/ou ne sauront pas protéger la confidentialité de l'information. Les Etats participant à l'échange automatique devront - ils doivent déjà – faire en sorte que la confidentialité soit respectée. C'est même l'un des critères fondamentaux pour participer. Les Suisses ne sont de loin pas les seuls à attacher de l'importance à cette question. Plus on fait de progrès vers la transparence, plus cette question est critique et nous y travaillons activement avec les partenaires.

Quels sont les garanties que cette confidentialité sera vraiment respectée? Et que l'ensemble des règles seront respectées par tous les Etats? Y compris les plus petits, et surtout les plus grands, qui ne craignent guère les mesures de rétorsion?

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, mis en place par l'OCDE, a adopté la pratique des examens par les pairs. Elle fonctionne bien avec les 120 pays membres du Forum. L'examen du respect de la confidentialité en fait déjà partie et sera renforcé, de même que l'application optimale des règles et pratiques communes dans l'échange automatique. L'avantage de l'examen par les pairs est qu'il est conduit par les pays sur un pied d'égalité, ce qui permet aux petits Etats de faire valoir leur point de vue. La Suisse est très active dans les examens par les pairs. Elle ne laisse pas passer les déficiences des autres membres. Le système fonctionne bien.

L'Agence française de développement (AFD) a récemment mis les banques suisses sur une liste d'exclusion s'agissant d'opérations financières dans le cadre de ses programmes de coopération, en se référant à une liste de «paradis fiscaux» de l'OCDE (dont Panama et le Liban). Qu'en pensez-vous?

L'OCDE n'a pas, n'a plus de listes de ce genre. Le Forum mondial identifie de son côté les pays qui ont mis leur cadre réglementaire en conformité avec le standard, et ceux qui ne l'ont

pas fait. Sur cette base, la Banque mondiale, la BEI et aujourd'hui l'AFD ont déterminé leur politique d'investissement. C'est leur responsabilité, mais je dirais qu'il vaut mieux que ces institutions se calent sur des critères objectifs et des décisions unanimes des pairs - les Etats - que sur des critères subjectifs. Il est vrai que la Suisse, malgré les importants progrès réalisés, n'a pas encore accédé à la phase 2, parce qu'il y a encore quelques insuffisances dans son cadre réglementaire. Une douzaine de pays sont dans ce cas. Je pense que cette question devrait être réglée assez rapidement pour la Suisse.

Les banques suisses sont actuellement dans une phase tendant à régler le passé, à régulariser la situation de clients défiscalisés, les nouvelles exigences générales de transparence dans le monde étant rétroactives. Quelle est la position de l'OCDE à ce sujet?

Nous n'avons malheureusement pas reçu de mandat pour travailler sur cette question, mais nous sommes favorables à des solutions visant à solder le passé. C'est essentiellement une affaire à régler bilatéralement entre Etats, mais nous serions ravis de pouvoir faciliter les choses. En organisant le débat entre pays membres par exemple, et en indiquant quelles sont les meilleures pratiques.

Quelle est l'image de la Suisse à l'OCDE?

Celle d'un pays qui réussit bien, avec une politique fiscale compétitive et des expériences spécifiques qui peuvent apporter beaucoup, mais qui est évidemment en retard sur les questions de transparence fiscale. Tout le monde ne connaît ni ne comprend toutes les particularités du système politique suisse, qui rendent les choses plus compliquées, plus lentes que dans d'autres Etats. C'est ce qui fait que les positions et arguments suisses sont parfois incompris de ses partenaires.

Interview:
François Schaller